



DOCUMENTS A RENDRE POUR L'INSCRIPTION

ET INFORMATIONS

2026-2027

Dans cette pochette, vous trouverez différents documents pour l'inscription de votre enfant dans notre établissement. Merci de nous retourner les documents ci-après avant le 18 mai 2026.

- **En cas de séparation ou de divorce**, l'inscription de l'enfant ne pourra être effectuée qu'à condition de joindre au dossier un courrier de l'autre parent ou responsable légal attestant de son accord pour l'inscription à l'établissement Notre Dame de Janville en Beauce pour l'année scolaire 2026-2027.
- Lors du rendez-vous, nous avons demandé à votre enfant avec qui il souhaitait être. Par conséquent, **aucun changement de classe** ne sera possible **à la rentrée**. En cas de situation particulière, merci de nous contacter.

La liste des documents à fournir est la suivante :

- ☐ Le contrat de scolarisation signé (feuille A3 pliée) qui servira également de chemise ; tous les documents à joindre devront y être insérés.
- ☐ L'attestation du règlement intérieur signé
- ☐ L'attestation de la charte informatique signée
- ☐ La convention financière remplie et signée
- ☐ La fiche médicale remplie et signée.
- ☐ La demande de dossier scolaire remplie.
- ☐ L'autorisation du droit à l'image signée.
- ☐ Un R.I.B. du Compte courant du responsable financier.
- ☐ Une copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 des 2 parents, si ceux-ci ne dépassent pas 20 000 €.
- ☐ Le chèque des frais d'inscription à l'ordre de l'OGEC Notre Dame.
- ☐ Le chèque d'acompte à l'ordre de l'OGEC Notre Dame.
- ☐ L'autorisation d'inscription si les parents sont séparés.
- ☐ La participation ou non à la journée d'intégration du 10 juin 2026.